

Politique linguistique de l'École de travail social L'Université de Montréal s'est dotée en 2001, d'une politique linguistique qui prévoit la manière dont l'Université entend se conformer à l'esprit de la Charte de la langue française, jouer un rôle exemplaire en faveur de la langue française dans le respect des autres langues et jouer un rôle dans la promotion du français dans la société québécoise.

Dans cette perspective, la communauté universitaire doit contribuer à sa propre vie en français. La politique implique donc des devoirs et des responsabilités à l'égard de la langue française pour l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire : étudiants, personnel dans son ensemble, professeurs et chercheurs.

L'École de travail social souscrit pleinement à cette politique.

Admission aux programmes

Une des conditions d'admission à l'Université de Montréal relève de la « connaissance générale de la langue française », avec une capacité de communiquer de façon minimale en français pour suivre des programmes d'études.

Dans cette perspective, l'École peut au moment de l'admission dans ses programmes de cycles supérieurs demander aux étudiants, qui n'auraient pas suivi de l'enseignement en français, de réussir le Test de français d'admission (TFA) à norme de la FESP afin de valider la capacité de communiquer tant à l'oral comme à l'écrit.

Consolidation des compétences linguistiques

Au-delà de la compétence linguistique générale en français, l'École de travail social est soucieuse que les étudiants parviennent à consolider des compétences linguistiques afin de s'exprimer à l'oral et l'écrit avec précision et logique dans le cadre de la discipline du travail social. Cette compétence peut entrer formellement dans les critères d'évaluation des travaux et des examens. De plus, l'École de travail social souhaite mettre en garde que certains milieux de stage exigent dans le cadre du stage une compétence linguistique soutenue à l'oral comme à l'écrit. Il s'agit ici de considérer que l'École de travail social a le souci de former des travailleurs sociaux, dotés d'une compétence linguistique professionnelle tant à l'oral qu'à l'écrit.

L'Université met à la disposition des étudiantES de nombreuses ressources linguistiques à afin de consolider leurs compétences linguistiques générales et professionnelles.

Les ressources sont répertoriées à cette adresse : [Ressources et formations](#) .

Il existe cependant d'autres droits pour les étudiantES de remettre des évaluations dans une autre langue, notamment aux études supérieures. Les principes concernant ces réponses sur mesure sont développés à cette adresse : <https://français.umontreal.ca/politique-linguistique/reponses-sur-mesure/etudiants/>

Pénalités relatives à la qualité de la langue française

Un maximum de 10% des points peut être enlevé sur la note globale pour le français (grammaire, orthographe, construction des phrases et structure du texte). Cette pénalité pourra être appliquée pour toute correction de travaux écrits.